

## Conseil d'arrondissement du 14<sup>ème</sup>

Séance du 27 septembre 2022

### **Vœu présenté par Catherine Chevalier, Agnès Bertrand, et les élu.e.s de la majorité municipale, relatif au devenir du site « La Rochefoucauld »**

Considérant la décision de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris de fermer le service de gérontologie de la Rochefoucauld pour le regrouper avec les sites de la Broca et la Collégiale et de vendre ce site ;

Considérant que le vœu de la majorité municipale adopté par le conseil d'arrondissement du 24 juin 20219 et le conseil de Paris de juillet 2019 demandant notamment :

*« Que le futur de ce site soit protégé de la spéculation foncière et réponde à des objectifs d'intérêt général, dont 50% de logements sociaux et une protection architecturale et paysagère du site »*

Considérant que le site de la Rochefoucauld représente une surface d'environ 2 ha, avec un ancien hôtel particulier et de nombreuses dépendances dont le caractère patrimonial est à préserver ;

Considérant la qualité paysagère de ce site à préserver, dont une partie est classée en Espace Vert Protégé au PLU,

Considérant que la phase de concertation du PLU bioclimatique doit relever les enjeux démographiques, de mixité sociale et climatiques,

Considérant que le site sera libéré en janvier 2023 de l'occupation temporaire du commissariat de police, qui s'y était installé durant les travaux de réfection de ses locaux,

**Sur proposition de Catherine Chevalier, Agnès Bertrand, et des élu.e.s de la majorité municipale le Conseil d'Arrondissement du 14<sup>e</sup> émet le vœu que :**

- **L'APHP se positionne rapidement sur le devenir de ce site afin que la Ville de Paris puisse se positionner et puisse étudier une faisabilité d'acquisition du site ;**
- **L'APHP et la Ville de Paris lancent une concertation publique sur le devenir de ce site,**
- **L'aménagement projeté ne vise pas ni la spéculation ni la valorisation foncière, permette au site de rester dans la sphère publique pour un développement maîtrisé qui pourrait accueillir des logements sociaux, des activités d'intérêt général, culturelles, sportives, de santé et de soins, profitant au plus grand nombre ;**
- **La qualité architecturale du site, et paysagère actuelle soit maintenue : protection de l'espace vert et ouverture au public, étude d'une traversée piétonne entre l'avenue du Général Leclerc et René Coty**
- **Le principe d'une occupation transitoire soit rapidement étudié pour être opérationnelle dès le départ du Commissariat de Police et ouvert à une concertation publique,**